

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Le 06 juillet 2011 à 19h00
A la mairie Salle du Conseil Municipal

Membres présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGÈS, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, ROUILLON, TILHAC, TRALLI

Procurations : M CARRERE à Mme LARBRE, M SARRAIL à M VERGÈS

Secrétaire de séance : Mlle LAYERLE

En ouverture de séance, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à s'associer à la peine de Monsieur MICHAUD, adjoint au Maire de Salles-Adour, dont l'épouse est décédée subitement.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe que la commune de Montignac (150 habitants) a décidé de rejoindre la communauté de commune Gespe-Adour-Alaric, ce qui, en élargissant la population, vient comme élément positif dans la défense du maintien de de GAA, dont les membres réunis en conseil communautaire le 28 juin dernier, ont réaffirmé leur volonté de maintenir la structure intercommunale par délibération à une large majorité, la commune de Momères s'étant abstenue.

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➔ Utilisation de la nouvelle salle des fêtes

Malgré un peu de retard dans les travaux par rapport au planning initial, la nouvelle salle des fêtes, située sur le site du stade de football, sera opérationnelle en septembre 2011.

C'est pourquoi, il est nécessaire de définir les conditions de son utilisation pour tout ceux qui souhaiteront l'occuper : associations (horguaises et extérieures), écoles de Horgues, particuliers (horguais et extérieurs), d'établir des tarifs de location, une convention d'utilisation (état des lieux, nettoyage, prêt de mobilier...)

Après délibération, les membres du Conseil Municipal s'accordent à l'unanimité sur les différents points cités ci-dessus. La convention détaillée sera consultable en mairie début septembre.

A noter que les états des lieux d'entrée et de sortie seront réalisés par les élus, cinq d'entre eux s'étant portés volontaires ce jour.

Les conditions d'utilisation ayant été fixées, il est précisé toutefois qu'elles feront l'objet d'un bilan en juin 2012 et pourront si nécessaires être revues à ce moment-là.

Monsieur le Maire rappelle la date de l'inauguration : **le 10 septembre 2011** (une information municipale plus précise suivra.)

→ Convention téléassistance

Monsieur Patrick PUJO, conseiller municipal en charge du CCAS, présente la convention proposée par PYRENE PLUS, consistant à mettre en place un système de TELE ASSISTANCE au domicile des personnes âgées, malades ou handicapées.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la convention de prestations TELE ASSISTANCE proposée par PYRENE PLUS, Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

→ Questions diverses

-Confirmation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

OOOO

